

FACULTE D'ARCHITECTURE

Auteur : Pablo LHOAS

Date : 23/02/2022

N° de version du document : 1

Destinataires : membres du Conseil
Facultaire

Caractère du document :

Public :

Interne : X

Confidentiel :

Ne pas diffuser sans autorisation :

Autre :

Procès – verbal
22.02.2022

Présents : Pablo Lhoas (Président), Marcelle Rabinowicz, Geoffrey Grulois, David Lo Buglio, Jean-Didier Bergilez, Victor Brunfaut, Alessandra Bruno, Gregorio CARBONI MAESTRI, Ludivine Damay, Anne-Sophie Daout, Bernard Deprez, Denis Derycke, Roxane Enescu, Charlotte Gyselynck, Philippe Lecocq, Gery Leloutre, Geneviève Martin, Luisa Maretto, Marc Mawet, Denis Pools, Christine Schaut, Cécile Stas, Jean-Marc Sterno, Mehri Tasouji, Alexis Tribel, Eric Van Essche, Alice Loget, Vinciane Thomisse, Alexandre Van Dongen-Vogels, Hector Vanhufflen Garnier

Excusés: Judith le Maire de Romsée, Emilie Morales Gracia, Jean-Luc Brisy, Maurizio Cohen

0. Suivi des questions générales relatives à l'université

0.1. Mesures prises par l'Université et la Faculté suite à l'épidémie de Coronavirus

Le Doyen informe les membres des dernières mesures énoncées par l'ULB : à dater du 21 février, le personnel est invité à revenir sur site 3 jours par semaine en tenant compte des spécificités du travail de chacun.

Toutes les dernières informations sont reprises sur le site internet de l'UBL en cliquant sur le lien suivant : [Protocole Logistique organisation du travail - Portail du personnel de l'ULB](#)

1. Administration du Conseil facultaire

1.1. Approbation de l'ordre du jour Annexe n°0

Le Doyen informe que le vote relatif à la formation continue « Executive Master Future-proof Real Estate » est reporté à une prochaine réunion ; le programme n'étant pas encore été finalisé.

Une information générale sur les formations continues proposées en architecture est inscrit en lieu et place à l'ordre du jour. Hormis cette modification, l'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022. Annexe n°1

Le procès-verbal est approuvé.

2. Administration de la Faculté

Formation Continue (présentation en annexe)

Le Doyen présente les 6 formations continues qui sont organisées ainsi que le master class inter universités en Pratique professionnelle et gestion de projet d'Architecture en collaboration avec les autres facultés d'architecture ainsi que l'ordre des architectes.

- Le Certificat Executive Master en génie Lumière est organisé avec le soutien et la collaboration de Sibelga. Il permet de valider au moins 10 ECTS (équivalent de 300 heures de travail étudiants) dans des matières touchant la lumière que

cela soit dans le domaine de l'architecture, du cinéma ou autres. Cette formation ne pouvait être organisée dans le plan de cours et a trouvé toute sa place dans la formation continue.

Ce n'est pas un master. C'est en revanche une formation certifiante qui peut permettre à des professionnels d'obtenir une certification supplémentaire aux diplômes par ailleurs obtenus. C'est une formation codirigée et ouverte au personnel de Sibelga, ce qui permet une richesse dans les échanges.

- Le Certificat d'Executive Master en Patrimoine architectural est organisé en concertation avec la VUB et la Région Bruxelles Capitale au travers d'Urban brussels qui contribue de manière significative à cette formation. Il permet aux architectes d'acquérir des connaissances approfondies sur la préservation du patrimoine et les problématiques existantes en matière de patrimoine architectural.
Cette formation a été montée à la demande d'Urban brussels qui en soutient le financement.
- Le Certificat d'Université en Building Information Modeling offre l'occasion à des personnes intéressées d'acquérir ou de perfectionner leur compétence en matière de logiciel métier.
Il s'agit d'une dimension de l'architecture qui ne trouve pas de place dans le plan de cours. L'organiser via la formation continue évite par ailleurs que cela soit les fournisseurs de logiciel qui gardent la main sur ces connaissances.
- Le Certificat inter universités en exploitation, interaction et visualisation des maquettes numériques est organisé en concertation avec l'université de Mons.
Il s'agit d'un module complémentaire au précédent qui permet de développer un partenariat supplémentaire avec les universités de Mons et de Charleroi.
- Certificat d'Université pluridisciplinaire en Architecture, urbanisme et patrimoine
Ce certificat permet d'améliorer la formation des fonctionnaires en collaboration avec Urban. il permet de brasser énormément de matières et favorise les rencontres entre personnels.
Il offre un lieu neutre dans lequel les différents fonctionnaires venant de différentes entités administratives mais aussi du monde associatif des architectes, de l'immobilier ou des associations participatives peuvent se retrouver dans un endroit accueillant.. C'est également l'occasion d'échanger sur des cas d'école, des expériences, des problèmes, des propositions de solutions pour eux et les autres acteurs de la Fabrique de la Ville.
- Executive Master in Resilient and Carbon Neutral Cities est organisé en collaboration avec Engie.
Cela permet de coopérer en toute autonomie de contenu et autre avec des partenaires publics et privés, d'avoir un échange d'expérience et d'amener au débat.
- Master class inter universités en Pratique professionnelle et gestion de projet d'Architecture
Cela permet de créer une nouvelle dynamique entre le monde professionnel et le monde universitaire. Cette master class a permis de créer un dialogue avec l'ordre des architectes.
L'ordre des architectes trouvait que la formation initiale des étudiants n'était pas suffisante ; de son côté la faculté trouvait que les années de stage étaient pauvres et n'apportaient pas assez aux étudiants.
Cette master class a été conçue afin de créer un programme en 6 modules très intéressants et financés par l'ordre.
Il est à noter que c'est une belle collaboration originale entre les 4 universités francophones, l'Ordre et certaines associations professionnelles.

Pour rappel, les formations continues existantes sont toutes organisées par les services de la formation continue de l'ULB et rattachées, pour l'architecture au pôle thématique « sciences humaines et économiques »(HuSci) de la formation continue. Ce centre de formation est extrêmement efficace et professionnel permettant de créer un partenariat très riche.

Le Doyen rappelle que c'est aussi le rôle de l'université et de la faculté de jouer un rôle de service à la collectivité - la formation continue (autrement dit tout au long de la vie) entre très nettement dans ce cadre. Il rappelle l'importance de travailler ensemble avec tous ces différents partenaires puisque l'on peut à volonté développer les programmes. Nous avons tout intérêt à continuer de développer des partenariats tant inter facultaires qu'avec des partenaires publics et privés, tout en étant inflexible sur l'autonomie académique, et la maîtrise du choix des thèmes, des cours, des partenaires et des formateurs

Un membre du conseil facultaire indique sa peur que l'université se dilue, perde sa fonction démocratique et que la formation continue transforme l'université actuelle en une université à l'américaine.

Un autre membre du conseil facultaire rappelle que lors d'un précédent Conseil facultaire (celui du 15 juin) des questions sur les acteurs, sur les financements, sur les contenus des formations, sur le choix des thématiques, sur la redondance avec les masters existants ont déjà été évoquées. Cela souligne, pour cette personne, le besoin de mettre en place un groupe de travail afin qu'il se penche sur ces questions. Cela permettrait de s'arrêter et de réfléchir à la question.

Un autre membre rappelle les conditions actuelles de travail (inflation du nombre des étudiants, l'enveloppe fermée au niveau des moyens) et souhaite savoir si ces formations, finalement, ne sont pas organisées au détriment de cours devant être inscrits au plan de cours de la faculté.

Le Doyen répond en précisant que certains enseignants sont en capacité d'offrir des services à la collectivité. Il y a des personnes intéressées par ces questions et qui sont prêtes à s'investir dans les formations continues. Cela n'a pas lieu au détriment des enseignements délivrés.

L'ULB impose un cadre financier à partir duquel nous définissons le plan de cours. Les financements ne peuvent être utilisés pour d'autres crédits que ceux définis. Par conséquent, la formation continue est généralement financée par des partenaires privés et par les frais d'inscriptions à celle-ci ce qui permet d'offrir une offre de formation complémentaire aux étudiants ainsi qu'aux personnes déjà dans le monde professionnel.

Le Vice-Doyen à l'enseignement précise que les personnes qui sont engagées dans le cadre de la formation continue sont rémunérées dans un statut comparable à celui de conférenciers et qu'il ne s'agit que de contrats de quelques heures. Ces formations permettent par ailleurs à des professionnels tels que ceux du milieu associatif qui ne sont pas enseignants, de pouvoir donner des cours.

Par ailleurs, il précise que la formation continue est bien différente des masters de spécialisation car ces formations sont accessibles y compris à ceux qui n'ont pas nécessairement de master; et donne la possibilité d'accéder à des formations certifiantes; ce qui n'est pas le cas de l'université – cela confirme bien le rôle social et émancipateur de l'université. De même les enseignants, pour autant que leur expertise soit reconnue peuvent aussi provenir d'univers et de niveaux de formations très divers – encore un témoignage de la fonction démocratique et ouverte de la Formation continue.

D'autres remarques, questions sont soulevées : quels sont vraiment les impacts financiers de ces formations ? Quelles sont les manières de procéder pour embarquer les enseignants ? Quid de la concurrence entre la formation continue et les universités ? Les universités participent-elles à un marché libre de la formation ? Pourquoi ces formations sont-elles organisées au lieu d'être intégrées au programme universitaire ?

Des membres de l'assemblée souhaitent que ces questions soient abordées lors du groupe de travail qui va se constituer prochainement.

Pour un membre du conseil facultaire il y a des problèmes de compréhension d'ordre général. La question du montage financier est légitime car il manque des informations. Certains s'étonnent que des noms apparaissent sur des documents sans réellement avoir eu des échanges au préalable. Enfin on ne peut nier les épuisements des ressources humaines, des ressources financières, des locaux.

Le Doyen rappelle que c'est le département de la formation continue des sciences humaines qui gère toute l'administration des formations continues; cela n'a donc pas d'impact sur les ressources financières ou humaines de la faculté.

Le Vice Doyen à l'enseignement mettra en place un groupe de travail en urgence afin que toutes les questions soulevées lors de cette séance soit étudiée.

2.1. Etudiants à Besoins Spécifiques (EBS) – Présentation par Geneviève Martin

Geneviève Martin présente la question des EBS. La présentation est jointe au présent PV.

Toutes les informations relatives aux EBS sont transmises aux étudiants lors de la réunion de rentrée. Toutefois, si vous identifiez des étudiants susceptibles d'être concernés par ce dispositif, vous pouvez les inviter à consulter la page internet suivante : [Étudiant à besoin spécifique - étudiant en situation de handicap \(EBS-ESH\) - ULB](#)

Pour rappel, les étudiants peuvent introduire un dossier jusqu'au 15 novembre (pour le Q1) et jusqu'au 15 mars (pour le Q2).

En cas de besoin, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse : abs.archi@ulb.be

Geneviève Martin informe l'ensemble de la communauté facultaire qu'un formulaire sera prochainement envoyé aux enseignants afin de connaître les aménagements compatibles avec leur enseignement.

Ces informations seront par la suite transmises à la cellule EBS-ESH qui dans un futur proche sera en mesure de pré-encoder les plans d'accueil individualisés pour chaque EBS en tenant compte de ces informations.

Cela devrait alors faciliter grandement la gestion de ces dossiers.

Il est rappelé que les aménagements EBS sont fixés par la cellule EBS en amont et en fonction des règles fixées par le Décret.

Le Vice-Doyen à l'enseignement rappelle que l'enjeu est de donner l'accès à nos enseignements, à tous les étudiants y compris ceux à besoins spécifiques.

2.2. Enseignement

2.2.1. Organisation des jurys de mémoire dans la faculté d'architecture – Rapport 20-21- Eric Van Essche

Le Doyen invite M. Van Essche à faire sa présentation.

Durant l'année 2020/2021 il a été constaté une augmentation des étudiants ne présentant finalement pas leur mémoire alors qu'ils s'étaient inscrits aux sessions. Force est de constater en 21/22, une certaine lassitude de la part des étudiants face à la situation contraignante imposée par la pandémie : si la première année de confinement les a « boostés », la seconde année les a « lessivés ».

Cette année encore la majorité des mémoires seront défendus en deuxième session.

100 % des jurys étaient complets ; près de la moitié des jurys sont composés de 3 personnes.

Pour l'année 2021/2022, l'administration va s'assurer que les défenses puissent se faire en présentiel. Toutefois, en cas de nouvelles mesures sanitaires, il sera possible d'organiser les défenses en distanciel comme les deux dernières années.

M. Van Essche précise que les étudiants de Master sont actuellement invités à s'inscrire pour la défense de leur mémoire et à choisir leur promoteur.

Pour rappel, une information a été envoyée à l'ensemble des enseignants afin de leur expliquer la méthodologie transmise aux étudiants. Ainsi, les étudiants doivent trouver un promoteur pour discuter de sa problématique avant le 25 avril puis choisir définitivement un promoteur avant le 13 juin.

M. Van Essche insiste sur l'importance de répondre aux sollicitations des étudiants même si la réponse est négative.

Un membre de l'assemblée souhaite avoir plus de renseignements quant aux documents d'information remis aux étudiants.

M. Van Essche invite qui le souhaite à s'inscrire à l'UV afin de voir la documentation qui est mise à disposition des étudiants.

Un autre membre de l'assemblée regrette que des étudiants de 5e année n'approchent que maintenant des enseignants pour choisir un promoteur. M. Van Essche abonde dans ce sens et précise que cette situation, qui reste exceptionnelle, concerne essentiellement des étudiants revenant d'Erasmus.

2.2.2. Auditorioires – Présentation Vice-Doyen à l'enseignement

Le Doyen invite le Vice-Doyen à l'enseignement à exposer la situation relative aux auditorioires. La présentation est jointe au présent PV.

On constate :

- une augmentation du nombre d'étudiants dans l'ensemble des filières (+43% en architecture ; + 88% en pharmacie..)
- une augmentation du taux de réussite
- que l'ULB fait face à une pénurie de locaux qui touche l'ensemble des filières.

3 pistes d'évolution ont été identifiées et sont actuellement instruites à l'ULB :

- en matière immobilière : à court terme, l'ULB va installer des auditorioires temporaires et tente de trouver des accords avec le fédéral, entre autres, pour permettre aux étudiants de suivre des cours dans des locaux leur appartenant (ex : au cinquantenaire)
- en matière de logistique : une série de règles de cohabitation sont mises en place (respecter les plages horaires fixées par les services ; respecter les horaires attribués ; etc.)
- en matière pédagogique : le CAP travaille actuellement à la constitution de boîtes à outils permettant aux enseignants de faire preuve de créativité en matière d'enseignement.

Un membre de l'assemblée souhaite insister sur le fait qu'il existe pour toutes les facultés uniquement 7 auditorioires pouvant accueillir + de 300 étudiants.

Un autre membre regrette que l'ULB n'ait pas pris conscience de cette problématique des locaux plus tôt.

Le Doyen invite tout le monde à faire part de ces remarques aux instances concernées.

3. Suivi des commissions permanentes

3.1. Commission de la recherche

Suivi de la commission recherche du 7/2/2022

3.1.1. Doctorat

○ Alexandre Van Dongen :

Epreuve intermédiaire prévue le 10 mai 2022

Exploitation de numérisations croisées pour l'étude et la représentation d'un site archéologique à l'échelle urbaine : Pachacamac 1533

Comité d'accompagnement :

Promoteur : David Lo Buglio

Présidente : Judith le Maire

Co-promoteur : Peter Eeckhout

Membre interne à l'ULB : Laurent Tholbecq

Membre extérieur : Sébastien Lambot (UCLouvain)

○ Julien Rippinger :

Epreuve intermédiaire prévue le 10 mai 2022

Géométrie descriptive et Infographie : pour la formulation d'une pensée algorithmique du geste graphique.

Comité d'accompagnement :

Promoteur : Denis Derycke

Présidente : Judith Le Maire

Membre interne : David Lo Buglio

Membre externe : Jean-Louis Genard

○ Cedrick Tshibangu Munyenze :

Soutenance publique prévue le mercredi 9 mars 2022

Problématique d'exploitation des territoires périurbains de Kinshasa, cas de la vallée de la N'Sele - Vers une approche socio-écologique

Jury :

Promoteur : Geoffrey Grulois

Président : Géry Leloutre

Secrétaire : Luisa Moretto

Membre : Yves Hanin, Université catholique de Louvain

Membre : Marco Ranzato, Università Roma Tre

Membre : René Mpuru, Institut supérieur d'architecture et d'urbanisme de Kinshasa

○ Yves Robert

Soutenance publique prévue le mercredi 16 mars 2022

« Contextes des émergences patrimoniales en Afrique subsaharienne ».

Modification du jury composé comme suit :

Promoteur : Judith le Maire

Co promoteur : Jean-Louis Genard

Président : Jean-Michel Decroly

Secrétaire : Victor Brunfaut

Membre : Donatien Dibwe, Université de Lubumbashi (UNILU)

Membre : Didier Houenoude, Université d'Abomey-Calavi

3.1.2. Actualités des centres

Sasha :

14 février : séminaire de Salm Belkebir : Les enjeux de coexistence dans les quartiers populaires de Rabat

10 mars : conférence « Contestation et Répression : l'espace des luttes » au Bourgeois

Alice :

Séminaire avec Sébastien Bourbonnais le 26 janvier

Article soumis et accepté par Alexandre Van Dongen et David Lobuglio dans le cadre du 9th International Workshop 3D-ARCH « *3D Virtual Reconstruction and Visualization of Complex Architectures* » qui se déroulera du 2 au 5 mars 2022.

Titre de l'article présenté : Van Dongen A., Eeckhout P., Lo Buglio D., 2022. *CROSSED EXPERIMENTATIONS OF LOW-ALTITUDE SURVEYS FOR THE DETECTION OF BURIED STRUCTURES. The International Archives of the Photogrammetry, Remote Sensing and Spatial Information Sciences*

LOUISE :

Engagement de Giuseppe Faldi et Catalina Dobre pour deux ans sur les projets Brusseau Bis (Innoviris) et WASCOT (PRD FNRS)

Action Blanche ULB soumise par Luisa Moretto : Navigating or steering Living Labs? The critical role of researchers in knowledge co-production for climate change adaptation.

3 mars : Transition territories joint PhD seminar (ULB, UCL, IUAV, Roma Tre) : On Urban Production Ana Scutari et Alessandra Marcon

Hortence & Habiter :

24 février : Séminaire doctorale Modernisme et développement en milieu rural. Maroc, période 1945-197

15 mars : Journée d'étude Constantin Brodzki (organisée par Maurizio Cohen)

Appel à contribution pour colloque: The zero degree of architectural writing

3.1.3. Demandes de financement

Anne-Laure Iger : demande pour relecture en anglais (copy-editing) en vue de la publication d'un article collectif dans la revue *OASE* pour un montant de 300 euros.

La commission propose d'accorder le budget sollicité sous réserve que les doctorants aient préalablement introduit la demande à l'ULB. la commission accordera le financement en cas de refus de l'ULB.

Denis Derycke : demande de financement concernant les droits d'auteurs de deux illustrations de Georges Candilis à paraître dans un article scientifique pour un montant de 104 euros.

La commission propose d'accorder le budget sollicité.

Ludivine Damay : demande de financement pour l'invitation du collectif l'Index pour la conférence « Contestation et Répression » qui sera organisée le 10 mars. Montant de 305 euro.

La commission propose d'accorder le budget sollicité.

Wouter Van Acker : demande pour l'organisation du colloque « The zero degree of architectural writing: Theorizing, drawing, and debating the 'third term' ».

Demande de 2440 euro sur un budget total de 21.400 euro pour l'organisation du colloque et l'invitation de trois conférenciers.

La commission propose d'accorder le budget sollicité.

Wouter Van Acker : demande pour numérisation d'une illustration dans le cadre d'un article à publier dans un ouvrage Routledge. Montant de 66,55 euro.

La commission propose d'accorder le budget sollicité.

L'assemblée approuve les propositions formulées par la commission sur le financement des 5 différents projets.

3.1.4. Reconnaissance de niveau B

Trois chercheuses ont transmis leur dossier de reconnaissance de niveau B :

- Claire Pelgrims ;
- Rafaella Houlstan
- Cătălina-Codruța Dobre

Le Conseil facultaire prend acte de ces informations.

3.2. Commission relation internationale et voyages

Suivi de la commission relation internationale et voyages du 21/2/2022

3.2.1. Suivi des accords internationaux

Les conventions sont en cours de traitement par le central. Il s'agit pour l'instant de traiter les conventions arrivant à échéance et devant être injectées dans la plateforme web concernée.

Les nouveaux partenariats qui sont en cours seront traités par la suite : il s'agit notamment des partenariats avec l'université de Dusseldorf ou de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne.

3.2.2. Mobilité étudiante

Il y a eu encore cette année des annulations liées à la situation covid tant en Belgique que dans les pays étrangers. Pour autant, un certain nombre d'étudiants continuent à déposer leur candidature pour partir étudier à l'étranger.

Pour rappel, les critères pris en compte dans l'analyse des demandes sont les suivants : avoir la moyenne aux projets d'architecture ; avoir un certain nombre de crédits validés dans le PAE ; expliquer la motivation du voyage ; avoir un bon niveau dans la langue du pays.

Pour l'année 2022/2023, 64 demandes de mobilité IN ont été déposées dont 49 ont été confirmées. 15 ont été annulées.

Mme Martin remercie les enseignants ayant participé aux jurys de sélection.

3.2.3. Demandes de financement

- Demande de financement déposée par Bertrand Terlinden pour un montant de 250 € pour la mission à Venise avec l'atelier Terrains dans le cadre du partenariat stratégique MELIMED.

La commission propose d'accepter cette demande.

- Demande de financement de Philippe Lecoq pour la mission à Lubumbashi

La commission précise que cette demande a été acceptée en 2021 sur le budget 2021.

- Demande de Pablo Lhoas pour sa mission à Kinshasa en mars 2022

La commission propose que ce financement soit effectué à partir du budget missions décanales plus que sur le budget CRIV

- Demande d'Hubert Lionnez concernant les frais de déplacement pour une activité pédagogique.

Cette demande concerne le budget de la SIP.

La commission CRIV a transmis cette demande à Philippe Declercq afin que les frais de déplacement soient pris en charge au titre de frais des enseignants.

L'assemblée approuve les propositions formulées par la commission sur le financement des différents projets.

Par ailleurs, il est rappelé que les demandes de financement s'effectuent via le lien vers le formulaire de la Faculté d'Architecture ci-dessous : <https://framaforms.org/demande-de-financement-faculte-d-architecture-de-lulb-la-cambre-horta-1557170855>

D'autres informations se trouvent également sur les pages suivantes :

- Missions à but d'enseignement : <https://portail.ulb.be/fr/international/partir-a-l-etranger/mobilite-academique?ksession=da7c87dd-5ae5-43b5-b3ba-19e551971b1c>
- Missions à but de formation : <https://portail.ulb.be/fr/international/partir-a-l-etranger/mobilite-patgs>

3.2.4. Appel à projets

Différents appels à projets vont prochainement être envoyés par email. En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le coordinateur académique : Geneviève Martin ou à vous adresser au service mobilité internationale : intarchi@ulb.be

Commission Communication et culture

Suivi de la commission du 21 février 2022

3.3.1. Modification du règlement du prix du mémoire

Dans la mesure où la note du jury de défense des mémoires est construite également sur la présentation orale des étudiants et sur les éléments apportés en séance, le fait de ne juger, lors du Jury du Prix, que le travail écrit peut créer un décalage entre la note de la défense et le mémoire soumis au Prix.

La commission propose d'ajouter une case à cocher par le jury de défense du mémoire autorisant ou non le travail écrit à participer au Prix (modification de la feuille de cote remplie par le promoteur).

Par ailleurs, dans la mesure où un grand nombre de mémoires sont présélectionnés et que plusieurs étudiants ne respectent pas la demande de fournir un résumé du travail écrit (comme précisé dans le GUIDE DU MÉMOIRE), il faudrait faire de la présence de ce résumé une condition pour accéder au concours.

Le Conseil facultaire marque son accord pour modifier le règlement du prix du mémoire en ce sens.

3.3.2. Informations sur les projets en cours SIP, EXPO21...

3.3.2.1. SIP:

- la répartition est faite mais des nouvelles d'un workshop ayant rencontré des complications de financement et donc de faisabilité sont attendues. La confirmation ou non de ce workshop sera connue ce 21 février.
- l'enveloppe budgétaire a été respectée en compilant les budgets prévisionnels des différents workshops, avec une petite marge pour l'organisation de la clôture de la SIP vendredi fin d'après-midi, avant la Nuit des Architectes.
- un mail sera envoyé avec les répartitions et une demande de préciser si des conférences publiques sont prévues, afin d'établir le cas échéant un calendrier. Peu de propositions de workshops ont fait état d'une telle ambition cette année.

3.3.2.2. Semaine A:

Le décanat souhaite répéter l'expérience de la Semaine A, semaine de rentrée pédagogique, culturelle et festive de la Faculté, mais cette fois avec un temps de préparation plus long permettant de co-élaborer le programme en plus étroite collaboration avec les enseignant.e.s, les cours (notamment de projet) et la recherche. Cela permettra également une approche budgétaire réaliste. Un appel à manifestation d'intérêt va être envoyé à la communauté facultaire (hors étudiant.e.s) afin d'avoir une base de réflexion.

3.3.2.3. EXPO :

- l'exposition des candidat.e.s au prix du projet 2021 est en préparation. Les textes ont été réceptionnés et sont en révision. Les étudiant.e.s seront contactés sous peu pour préparer la mise en valeur de leurs projets.
- Pour l'exposition de rentrée, une nouvelle version des consignes, complétée et clarifiée sur base des retours reçus, sera transmise à l'ensemble des enseignant.e.s à l'approche des jurys de fin d'année.

La Vice-Doyenne invite les membres de la communauté facultaire à prendre connaissance de tous ces événements via les différents canaux de communication existants.

4. Ressources humaines

4.1. Prise d'acte de décisions prises par voie d'urgence par le Bureau facultaire – consultation électronique du 4/2/2022

Le Doyen rappelle qu'un bureau facultaire s'est tenu en urgence le 4 février 2022 et informe les membres du Conseil facultaire des décisions prises.

4.1.1. Désignations dans le corps scientifique du 01/3/2022 au 30/9/2022

- 4.1.1.1. Désignation de **M. Ossama EL SAYED** pour un mandat d'assistant chargé d'exercices intérimaire 0.05 etp du 01/03/2022 au 30/09/2022 (Support Salvator-John LIOTTA)
- 4.1.1.2. Désignation de **Mme Alice CONARD** pour un mandat d'assistant chargé d'exercices intérimaire 0.05 etp du 01/03/2022 au 30/09/2022 (Support Salvator-John LIOTTA)
- 4.1.1.3. Désignation de **Mme Pauline DEGRAND- GUILLAUD** pour un mandat d'assistant en projet d'architecture intérimaire 0.4 etp du 01/03/2022 au 31/09/2022 ; (Réserve facultaire - appui décanat)
- 4.1.1.4. Désignation de **M. Edouard BRUNET** pour un mandat d'assistant en projet d'architecture intérimaire 0.4 etp pour la durée du congé de Mme Sara CREMER et au plus tard au 31/09/2022 ; (Congé de Mme Sara CREMER- réserve facultaire)

4.1.2. Renouvellement dans le corps scientifique

- 4.1.2.1. Prise d'acte de la décision de la commission des doctorats de renouveler le mandat d'assistant intérimaire 0.2 etp de M. David ERKAN du 01/10/2021 au 30/09/2022.

4.1.2.2. Proposition renouveler le mandat d'assistant intérimaire 0.2 etp de **M. David ERKAN** du 01/10/2021 au 30/09/2022.

L'assemblée prend acte de ces décisions.

4.2. Désignation pour un mandat AEX intérimaire 0.05 ETP

4.2.1.1. Proposition de désigner M. **Sacha JONCKERS** pour un mandat d'assistante chargée d'exercices intérimaire 0.05 ETP à partir du 01/04/2022 au 30/09/2022 (soutien à Mme Laura CERIOLO - entières de la charge prestée)

Vote

Vote (16 votants) :

OUI : 16 – NON : 0 – ABST : 0

5. Divers

Le Président de la commission électorale informe les membres de l'assemblée qu'aucune candidature n'ait parvenue au secrétariat dans le cadre de l'organisation du second tour des élections des étudiants.

Par conséquent, les étudiants élus en mars 2021 restent en place jusqu'à l'organisation de nouvelles élections en décembre 2022.

Le Doyen remercie les représentants des étudiants qui s'investissent dans nos instances facultaires (tant au sein du conseil facultaire que dans différentes commissions permanentes).

Pablo LHOAS,
Doyen